

Le 21 juin 2022

Délibéré sur les statistiques du tourisme

L'Autorité de la statistique publique a pris connaissance des constats et propositions de la mission réalisée par l'Inspection générale de l'Insee sur l'état des lieux et les perspectives pour la production des statistiques sur le tourisme.

La mission passe en revue les différents instruments contribuant à la description statistique du secteur du tourisme et qui sont, suite à l'évolution des missions de la Direction générale des entreprises, réparties entre la Banque de France pour l'enquête sur les voyageurs étrangers (EVE) et l'Insee pour les enquêtes de fréquentation des hébergements collectifs de tourisme (EFHCT), le suivi de la demande de tourisme (SDT), et le compte satellite du tourisme (CST).

L'ASP a noté l'utilité, et appelle de ses vœux, la mise en place d'une fonction transversale de synthèse concernant le dispositif statistique d'ensemble relatif au tourisme, susceptible à la fois d'en présenter une vision d'ensemble et de dialoguer avec les utilisateurs.

L'ASP recommande vivement l'organisation d'une concertation avec les administrations concernées et les représentants des collectivités territoriales concernant le dispositif statistique cible recherché en matière de diversification des sources statistiques sur le tourisme et l'évolution des zonages pertinents pour la diffusion de ces statistiques, dans le double objectif de cohérence avec les zonages nationaux et de prise en compte de la demande des acteurs, en les accompagnant par ailleurs dans la réponse à leurs besoins.

Les réflexions entreprises en vue de l'utilisation à cette fin des données privées et la possibilité de produire des indicateurs avancés méritent par ailleurs d'être approfondies.

L'ASP souhaite que le dispositif cible retenu à l'issue de ces concertations, et associant le cas échéant l'Insee et d'autres organismes publics tels que le ministère chargé du tourisme, Atout France, puisse lui être présenté par l'Insee d'ici la fin de l'année prochaine.